

Politique sur la tarification de La Garderie Croque Soleil

Nom du centre de garde : La Garderie Croque Soleil

Date d'établissement de la politique et des procédures : inconnue

Date de révision : 26 mars 2024

Objectif :

Cette politique et les procédures ont été mises en place pour donner des directives claires et précises aux personnels de la garderie et aux parents sur les tarifs et les frais de La Garderie Croque Soleil.

Les frais de garderie sont :

- Le programme de poupons (6 mois à 18 mois) 60.00\$ par jour
- Le programme de bambins (18 mois à 30 mois) 50.00\$ par jour
- Le programme de préscolaire (30 mois à 4 ans) 46.00\$ par jour

Une liste de tarifs vous sera remise au mois de juillet de chaque année avec le contrat. Une réduction de 52.25% s'appliquera sur les frais de garde en accordons avec le Système pancanadien sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants. Il est à noter que les frais seront changés en accordage avec le SPAGJE au mois de janvier 2024 et que la garderie vous informera à ce moment de la réduction dictée par le gouvernement.

Dépôt

Un dépôt de 200\$ sera demandé aux nouveaux parents pour réserver leurs places en garderie. Ce dépôt est non remboursable advenant que le parent décide de ne pas prendre la place. Les frais du dépôt seront soustraits du premier mois de service.

Frais programme de camp d'été et journée pédagogique

Les frais du camp d'été sont dus 30 jours avant le début du programme. Si nous n'avons pas reçu les frais de la part du parent, la place ne sera pas réservée. Le parent doit donner un avis de 30 jours d'avis pour briser le contrat.

Les frais pour les journées pédagogiques sont dus le premier du mois. Advenant que les parents veuillent annuler leur place pour la journée pédagogique, celui-ci doit donner un avis de 15 jours pour le faire.

Tarif journalier pour le service de gardes "Les Explorateurs"

- Le programme avant l'école 11\$ par jour
- Le programme après les heures de classe 15\$
- Le programme matin et soir combine 20\$

Une réduction de 52.25% ou des frais de 12\$ (dépendamment de ce qui est le plus haut) s'appliquera sur les frais de garde en accordons avec le Système pancanadien sur l'apprentissage et la garde de jeunes enfants pour les enfants âgés de 6 ans et moins. Exemple : le service de garde du matin est 11\$ par jour, mais le plafond du SPAGJE est de 12\$, le parent devra payer le plein prix pour son service.

Aide financière de la ville de Kingston pour la garde d'enfants

La ville de Kingston offre un certain nombre de places subventionnées pour La Garderie Croque-Soleil. L'éligibilité à ces places est déterminée par la ville de Kingston sur demande des parents.

Pour de plus amples informations, veuillez communiquer avec le bureau de subventions pour garde d'enfants à la ville de Kingston au 613-546-2695. Vous pouvez également visiter leur site web.

<https://www.cityofkingston.ca/residents/community-services/childcare>

Modification à la tarification

La tarification de tous les services offerts par la garderie pourra être modifiée avec préavis de 30 jours.

Retard

La garderie ferme ses portes à 17h00. Le parent ou tuteur qui viendrait chercher son ou ses enfants après cette heure devra payer un supplément de **20.00 \$ par 15 minutes par enfant.** Cet argent servira entre autres à payer les employés qui auront dû rester plus tard, à cause de ce retard. Ce montant sera retiré de votre compte bancaire avec les frais du mois suivant pour chaque retard et chaque enfant à qui les frais s'appliquent.

Notez que vous avez droit à un seul avertissement en cas de retard. Les prochains retards devront être chargés.

Il est important aussi de noter qu'après 3 retards, les frais pourraient augmenter à 40\$ le 15 min, il pourrait y avoir une interruption de service et que la Garderie croque-soleil se réserve tout droit de mettre fin à un contrat si les retards deviennent problématiques.

Modalité de Paiement

- Un formulaire de prélèvements automatiques doit être rempli au moment de l'inscription, pour couvrir la durée du contrat.
- Des frais de \$30 sont imposés pour les chèques et les prélèvements retournés.

Après 30 jours de retard, des frais de 10% seront ajoutés à votre facture.

Chèques ou prélèvement automatique sans fond

Advenant qu'un chèque nous ait retournés sans provision (NSF), le montant en souffrance sera retiré lors du prélèvement suivant avec des frais NSF de la garderie de 30\$.

À titre d'exemple :

Exemple 1 :

Vous payez le 1er et le 15 du mois. Les frais du mois de 519.75\$ donc deux paiements de 259.88\$. Les frais du 1er novembre nous sont retournés avec une note NSF alors les frais prélevés le 15 de ce mois seront de $519.75\$ + 30\$ = 549.75\$$.

Exemple 2 :

Vous payez le 1er du mois. Les frais du mois de novembre sont de 519.75\$. Ce montant vous est retourné avec une note NSF alors les frais du mois de novembre, décembre et frais NSF sont prélevés le 1er décembre. $519.75\$ + 425.25\$ + 30\$ = 975\$$

advenant que vous vouliez prendre un arrangement de paiement, veuillez communiquer avec Audrey par courriel à : audrey@lagarderiecroque-soleil.com, 72h avant que votre paiement soit dû afin que nous puissions procéder au changement. Toutes les demandes faites après le délai de 72h ne peuvent pas être procédées due au manque de temps.

Reçus pour fins d'impôt

Des reçus pour fins d'impôts seront remis au plus tard le dernier jour de février de chaque année. En cas de départ, les reçus seront expédiés par la poste ou par courriel. Il est donc très important d'aviser La Garderie Croque-Soleil de tout changement d'adresse. Un seul reçu sera remis par famille commençant pour l'année fiscale 2024.

En tout temps, les parents peuvent faire la demande d'un reçu cumulatif.

Les reçus seront remis pour l'année fiscale ou les frais ont été payés. La garderie ne donnera pas un reçu pour les frais qui ont été payés dans une année fiscale pour une autre année fiscale.

Retard de paiement

Après consultation, la direction se réserve le droit de refuser l'accès à la garderie à un enfant dont les parents ou tuteurs font face à un retard de paiement de plus de 30 jours, à l'exception d'une entente de paiements.